

VILLE DE GUEUGNON
EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
14 & 15 Janvier 2023

L'UNION AVICOLE GUEUGNONNAISE organise son Exposition Nationale d'Aviculture dans le cadre du 25^{ème} Salon Animalier, Hall des Expositions, Rue des Tilleuls, sous le Patronage de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la SCAF, de la SNC, de la FFC, de l'Union des Sociétés Avicoles de Bourgogne Franche/Conté et de la Fédération des Sociétés Avicoles de Saône et Loire.

Challenge Régional Bourgogne Franche.
Championnat régional Bresse Gauloise Club de France
L'Union Avicole Gueugnonnaise est partenaire de la course aux points
Le Challenge du Lapin Club de France.
Championnat de France du Club Français des pigeons Suisse.
Championnat régional du Pigeon de Lynx.
Championnat régional du lapin Celec
Championnat régional du lapin Vienne

Cette Exposition est ouverte à tous les Eleveurs de Lapins, Pigeons, Volailles et palmipède et Animaux de basse-cour de races pures

Seuls seront jugés les sujets tatoués pour les lapins, bagués de bagues officielles pour les autres. Sujets acceptés: Année 20, 21 et 22 sauf pour les Championnats ou Coupe où le règlement des Clubs prime. Les Pigeons à Caroncules sont acceptés sans limite d'âge.

Durée de l'Exposition : Samedi 15 Dimanche 16 Attention, l'Exposition n'est pas ouverte au public avant le Samedi 8h30. D'autre part, cette Exposition se trouve au sein d'un Salon Animalier, avec plusieurs animations. De ce fait, la carte d'Exposant est nominative et ne donne droit qu'à 1 seule entrée. Les visiteurs restant à l'Exposition plusieurs jours ne paient qu'une fois.

Réception des animaux : Jeudi 12 de 10h à 19h

Opération du Jury : Vendredi 13 à partir de 8h

Ouverture au public : Samedi 14 de 8h 30 à 19h

Dimanche 15 de 9h à 15h

Enlèvement des animaux : Dimanche 15 à **partir de 15h.**

(Voir conditions particulières pour les clubs qui réalisent leur Championnat de France)

Les animaux pourront être amenés et repris par l'Exposant. L'UAG se charge de la réception

AUCUN RETOUR NE POURRA S'EFFECTUER PAR TRANSPORTEUR

Expédition : Monsieur le Commissaire Général de l'Exposition d'Aviculture, Hall des Expositions, Rue des Tilleuls, 71130 GUEUGNON.

Aucun changement ne sera toléré à la mise en cage. Les Exposants devront se conformer à leur feuille d'inscription. Une visite sanitaire aura lieu à l'arrivée par le vétérinaire de service. Tout animal malade sera restitué ainsi que tous ceux contenus dans le même emballage aux frais de l'Exposant sans remboursement des engagements. Un certificat de vaccination sera exigé à l'**engagement** suivant les directives de la DSV de Saône et Loire, en vigueur en ce moment là. En cas de non expédition ou absence des animaux pour quelques raisons que ce soit, les frais d'engagement ne seront pas remboursés. Seul le Catalogue Palmarès sera remis après la manifestation.

Compte tenu des dispositions particulières pouvant être imposées par les autorités sanitaires, aucune indemnité ne sera accordée en cas d'annulation de l'exposition. Les engagements seront remboursés aux éleveurs à concurrence des frais engagés notamment pour la confection du catalogue et de secrétariat.

Présentation et droits d'inscription : Unités toutes catégories : **3,50€**, Volières Pigeons (6 sujets) **5,00€**,

Palmarès obligatoire (avec frais de secrétariat) 6 Euros

Les demandes d'inscription devront être adressées à : Denis TACHET, 15, rue de St Privat, 03230 BEAULON accompagnées du montant des inscriptions, chèques bancaires ou postaux à l'ordre de l'Union Avicole Gueugnonnaise.

(Obligatoirement un Chèque par exposant)

Les demandes de renseignements et de feuilles d'engagements sont à faire chez Mr Denis TACHET Tél. 06 33 79 36 75

denis.tachet@orange.fr

L'UAG prélèvera un droit de 20% sur les ventes, ce droit à la charge de l'acheteur. Aucune vente ne sera tolérée dans les travées sous peine d'expulsion. L'éleveur désirant retirer un animal de la vente devra acquitter les 20%. Il sera formellement interdit de toucher aux animaux hors la présence d'un commissaire.

Ouverture du bureau des ventes Vendredi à partir de 15h00 **mais Attention ! pas de délogement à partir du Samedi Matin**

La publicité à titre personnel sur les cages est interdite.

Les ventes seront closes le Dimanche à 13h00. Les sujets vendus pourront être retirés immédiatement sur accord du Commissaire Général et s'il ne s'agit pas d'un GPE ou d'un GPH.

L'UAG prendra toutes dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux. **(Les lapins seront abreuvé t nourri)** Elle ne pourra cependant pas être responsable des erreurs, décès, vols, échanges, pertes et dommages de quelque nature que ce soit, même ceux causés par l'incendie.

En cas de litige, il sera appliqué le règlement général de la SCAF.

Le Jury sera composé de Juges officiels et **leurs décisions seront sans appel**. Les Juges et les Elèves Juges ne pourront concourir dans la catégorie où ils fonctionnent.

Attention : Le certificat de naisseur pourra être demandé pour l'attribution des Grands Prix ; Seulement seront récompensés les éleveurs naisseurs. (Le sujet primé garde évidemment son titre conformément au jugement.

PRINCIPALES RECOMPENSES :

Le Grand Prix de la Ville de GUEUGNON : 1 Objet d'Art (offert par la Ville de Gueugnon)

2 Grands Prix d'Exposition : 1 Objet d'Art (1 Lapins & Cobayes, 1 Pigeons)

GP Louis TOUILLON : 1 Coupe ou un Objet d'Art au meilleur Lapin après le GPE. (Toutes races confondues)

2 Prix D'Elevage : Réservé à tous les éleveurs ; Le cumul est possible avec toutes autres récompenses. Chaque éleveur ne pourra concourir au Grand Prix d'Elevage qu'une seule fois pour les sujets de la même race. Ouvert aux animaux de même race, même variété, même couleur, sur 5 Cages désignées sur la feuille d'engagement par le sigle **PE.**, (Les deux sexes doivent être représentés)

Le classement se fera par addition des points attribués par les juges. En cas d'ex-æquo, tirage au sort.

5 GPH Lapins : 1 Coupe ou Objet d'Art et 1 plaque GPH (1 GPH Grande race, 1 race Moyenne, 1 Petite race, 1 Race Naine, 1 Rex & 1 Cobayes si plus de 20 cages)

10 GPH Pigeons : 1 Coupe ou Objet d'Art et 1 plaque GPH. (1 par groupe SNC)

1 GPH Tourterelles : (Si plus de 20 Cages) 1 Coupe ou un Objet d'Art et 1 plaque GPH

Une plaque Excellent pour les Lapins 96 et +, pour les Pigeons 96 et +

Les Championnats seront récompensés de Coupes ou Objets d'Art. **Les Champions concourent pour les GPE et GPH.**

Des Prix spéciaux pourront être offerts par les Clubs spécialisés pour récompenser le meilleur sujet de leur race.

Des Prix d'ensemble seront attribués, toutes races & variétés confondues et récompensés par 1 coupe ou 1 objet d'art.

Le Président *et* Commissaire Général, **Denis TACHET**

06 33 79 36 75 (denis.tachet@orange.fr)

Clôture irrévocable des inscriptions le 11 Décembre 2022

GUEUGNON, CAPITALE MONDIALE DE L'ACIER INOXYDABLE TERRE DE GASTRONOMIE, ET ... D'AVICULTURE !

INFORMATIONS PRATIQUES

L'Exposition se tiendra dans le **Hall des Expositions** de Gueugnon, Rue des Tilleuls, signalé dans toute la ville. Le Hall est de 4.000 m² couverts, clair et **chauffé**. Les animaux seront exposés sur un seul rang, avec fonds de cages, eau et nourriture à leur arrivée, carton ondulé au sol.

Un grand parking vous attend derrière le Hall, dans son enceinte.

Repas : Les repas du Samedi midi et Dimanche midi pourront être pris au restaurant du Hall.

Chambres : La liste des Hôtels ainsi que leur n° de Téléphone se trouve ci-jointe. Il vous suffira de prendre contact avec l'Hôtel de votre choix pour retenir une chambre.

Si vous êtes Exposant : Passez immédiatement au Secrétariat. On vous remettra votre Catalogue Palmarès. Un tableau vous indiquera si vous avez obtenu une récompense et si tel est le cas, réclamez-là immédiatement, on vous la remettra. Ce bureau vous accueillera également si vous désirez acheter un sujet, ou si vous désirez un renseignement.

Si vous êtes Visiteur, mais non Exposant : Le Secrétariat, sur simple demande, vous donnera tous renseignements utiles, vous permettra d'acheter des sujets ou un Catalogue Palmarès.

Pensez enfin que toute l'équipe de l'Union Avicole Gueugnonnaise s'est mobilisée pour que cette Exposition soit une réussite et qu'elle espère votre satisfaction.

HOTELS

HOTEL RESIDENCE SAINT BENOIT TEL. 03 85 85 23 23

HOTEL DU CENTRE. TEL: 03 85 70 66 26. Portable: 06 78 14 11 87

Voir également Hotels à proximité : PARAY LE MONIAL, DIGOIN

Télécharger la plaquette « guide hébergement et restauration » sur le Site www.ccpaysgueugnon.fr puis Office du Tourisme Pays de Gueugnon.

Organisation UNION AVICOLE GUEUGNONNAISE

DECLARATION D'INSCRIPTION

Veillez indiquer votre adresse postale:

Téléphone : .../.../.../.../...

Adresse E-Mail :

.....@.....

Certificat vétérinaire

OUI

NON

Les sujets seront installés et repris

Par l'EXPOSANT : (Installés / Repris)

Par le RESPONSABLE de GROUPAGE : (Installés / Repris)

<u>DROITS D'INSCRIPTION</u>				<u>GROUPAGE</u>	
.....	Volières	X	5,00 Euros.....	€
.....	Parquets	X	5,00 Euros.....	€
.....	Unités	X	3,50 Euros.....	€
	Palmarès + frais de secrétariat			6,00	€
	Total			€
<u>CORRESPONDANCE, DONNS, COTISATIONS, COUPES</u>				Ne rien inscrire	
				<u>Exposant doit</u>	<input type="text"/>
				<u>Société doit</u>	<input type="text"/>
				<u>Exact</u>	<input type="text"/>

FAIT à.....le.....

Signature

Chèques libellés à : UNION AVICOLE GUEUGNONNAISE

Clôture des inscriptions le 11 décembre 2022

L'U.A.G. vous remercie de votre participation.

Adressez vos feuilles d'inscription au Commissaire Général

✉ M. TACHET Denis

15, rue St Privat

03230 BEAULON

Tél : 06 33 79 36 75 (denis.tachet@orange.fr)

